

Bureau du 13 janvier 2003

Décision n° B-2003-1028

commune (s) : Lyon 8°

objet : **Acquisition de deux parcelles situées 28, rue Saint Gervais et appartenant au Syndicat des copropriétaires de l'immeuble 28, rue Saint Gervais**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 décembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir deux parcelles de terrain appartenant au Syndicat des copropriétaires de l'immeuble 28, rue Saint Gervais situées 28, rue Saint Gervais à Lyon 8° et nécessaires à l'élargissement de cette voie.

Il s'agit de deux parcelles contiguës, d'une superficie totale de 95 mètres carrés à détacher des parcelles cadastrées sous les numéros 8 et 9 de la section BS.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, les copropriétaires de l'immeuble céderaient à titre purement gratuit lesdites parcelles ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

1° - Approuve ce dossier d'acquisition.

2° - Autorise monsieur le président à signer le compromis de vente établi à cet effet ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondant aux frais d'actes notariés sera à imputer sur l'autorisation de programme à individualiser n° 0499 en dépenses - compte 211 200 - fonction 822 et en recettes - compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2003 pour ordre et en dépenses réelles - compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 780 € pour frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,